



Saint-Ouen-Les-Vignes

Liste des délibérations Conseil Municipal du mercredi 20 juillet 2022

Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13	<i>L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois de juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-OUEN-LES-VIGNES s'est assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe DENIAU, Maire.</i>
Date de convocation : 12/07/2022	<u>Présents</u> : Mmes COURTOIS, PETIT, SALMON-HUSZTI, DOUARD, Mme TESSIER MM. GEAY, VOISARD, CONZETT, DESVAUX, TURBAT, FERRISSE <u>Absente excusée</u> : Mme CHANTREAU, FLEURY (pouvoir à Mme COURTOIS), SAEZ
Date d'affichage : 22/07/2022	Formant la majorité des membres en exercice <u>Secrétaire de séance</u> : Sylvie SALMON-HUSZTI

N° de délibération	Objet	Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide
2022-07-20D1	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2022	à l'unanimité : - D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 5 juillet 2022
2022-07-20D2	Choix du prestataire pour les travaux de sécurisation du carrefour de Pont-Chalet	à l'unanimité : - D'APPROUVER le devis d'un montant de 26 672.10 € HT de l'entreprise Eiffage pour les travaux de sécurisation de l'entrée du bourg à Pont Chalet - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis et les pièces afférentes à ce dossier
2022-07-20D3	Choix du prestataire pour l'aménagement de l'aire de loisirs et de détente de l'Ile	à l'unanimité : - D'APPROUVER le devis d'un montant de 19 852.64 € HT de la société RONDINO pour la fourniture du mobilier et jeux à installer sur l'Ile. - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis et les pièces afférentes à ce dossier
2022-07-20D4	Avenant au contrat de restauration Restoria	à l'unanimité : - D'APPROUVER l'avenant annexé et prévoyant l'application au 1 ^{er} février 2022 d'une hausse tarifaire de 4% puis une hausse de 4% au 1 ^{er} septembre 2022. Il est à noter que la révision des tarifs indexée sur l'évolution des indices INSEE prévue au 1 ^{er} septembre 2022 est annulée. - D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant au contrat du 19 juillet 2021



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Philippe DENIAU